



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01-001-16 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 18 janvier 2016. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**01-002-16 Ordre du jour**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

01-001-16 Ouverture de la séance  
01-002-16 Ordre du jour

- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 01-003-16 Adoption de procès-verbaux
- 4. Conseil d'agglomération**
  - 4.1. Orientations du conseil
    - 01-004-16 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 28 janvier 2016
  - 4.2. Autres sujets
- 5. Sécurité publique**
  - 01-005-16 Achat de cinq radios émetteurs pour le projet - Système de radiocommunications SÉRAM
- 6. Développement communautaire**
  - 01-006-16 Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain
  - 01-007-16 Entente relative au déneigement du stationnement et au prêt d'une salle de la Légion Royale Canadienne
  - 01-008-16 Autorisation au Club Richelieu Sainte-Anne de tenir un barrage routier les 25 et 26 mars 2016 sur le boulevard des Anciens-Combattants
- 7. Urbanisme**
  - 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
  - 7.3. Autres sujets
- 8. Services techniques**
  - 8.1. Autorisation de dépenses.
  - 8.2. Conclusion de contrats
  - 8.3. Acceptation de plans
  - 8.4. Réception de travaux
  - 8.5. Autres sujets
    - 01-009-16 Entente finale de transaction - Réfection des infrastructures municipales, rue Sainte-Anne, Phase III

01-010-16 Autorisation de procéder à des demandes de proposition publique pour la location du château d'eau à des fins de télécommunications

**9. Environnement**

01-011-16 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2014

**10. Développement économique et touristique**

**11. Finances**

11.1. dons / promotions / aides financières

01-012-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

11.2. Autres sujets

01-013-16 Adoption des comptes

01-014-16 Renouvellement – Contrat d'entretien et de service informatique – Firme T3i

**12. Administration et greffe**

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

01-015-16 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2016

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

01-016-16 Nomination d'un ou d'une maire – suppléant(e) et substitut

01-017-16 Prolongation de deux mois du mandat des membres des différents comités de la Ville

01-018-16 Élimination des sacs de plastique à usage unique

01-019-16 Congrès annuel de l'UMQ 2016

01-020-16 Conférence sur les collectivités durables 2016

**13. Ressources humaines**

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

**14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

01-021-16 Adoption du règlement numéro 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable

**15. Dépôt de documents****16. Levée de la séance**

01-022-16 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 30 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 20 h 39 se résument comme suit :

| <b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>                      |  |
|---|--|
| 1 <sup>er</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte de taxe d'eau : détail des coûts, relevé de compteur, augmentation substantielle de la taxe d'eau dans son condo comparativement à sa maison unifamiliale;</li> </ul>  |
| 2 <sup>e</sup> intervenant<br>Organisme<br>environnemental                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts environnementaux sur le développement du secteur nord, perte de milieu humide, requiert que le conseil protège le territoire contre le développement industriel, commercial et résidentiel;</li> <li>• PPU du secteur nord et le transport en commun : réduction de l'empreinte écologique par l'élimination des voitures sur les routes;</li> </ul>  |
| 3 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolution du maire suppléant : propose une alternance nord-sud;</li> <li>• Résolution sur la prolongation de 2 mois des mandats des membres des comités de la Ville – Mode de communication utilisé pour combler les postes vacants sur ces comités – Réduction de la composition du CCU, de 4 à 2 citoyens;</li> <li>• Nécessité d'envoyer deux participants au Congrès de l'UMQ – demande un rapport des participants suivant leur participation au Congrès;</li> <li>• Coût du plan de développement durable et montant de la subvention de la FCM- requiert une mention à cet effet sur le site internet de la Ville;</li> <li>• Réponse à la Coalition verte : l'agglomération de la Ville de Montréal protège déjà une grande partie du territoire de l'Anse-à-l'Orme et la maison Michel-Robillard coûtera une somme faramineuse aux citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue si nous n'obtenons pas de subvention;</li> </ul> |
| 4 <sup>e</sup> intervenant<br>Organisme<br>environnemental                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande le support du Conseil municipal ainsi que de tous les citoyens de la Ville pour conserver le corridor vert de l'Anse-à-l'Orme;</li> </ul>   |
| 5 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compteur d'eau : détails sur l'addenda concernant la facturation future;</li> <li>• Entente avec la Légion Royale Canadienne : la Ville nécessite-t-elle des salles additionnelles?</li> <li>• Sécurité publique : suggère une réduction des coûts en coupant les heures du personnel de la patrouille municipale durant la saison hivernale;</li> </ul>  |
| 6 <sup>e</sup> intervenant<br>Organisme<br>environnemental                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif du PMAD et du Schéma d'aménagement pour la conservation d'une couverture verte du territoire;</li> <li>• Impacts environnementaux intimement liés avec les décisions futures de ce conseil municipal;</li> <li>• Suggère une conservation intégrale du territoire, débutant par la conservation de la maison Michel-Robillard comme porte d'entrée;</li> </ul>   |
| 7 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compteur d'eau : détails sur l'addenda concernant la tarification future, principe de pollueur payeur, mais peu importe sa faible consommation d'eau, le coût en sera le même;</li> <li>• Contrat d'enlèvement de la neige dans le secteur sud : détails sur les modalités du contrat quant au taux – requiert les coûts engendrés pour la tempête du 29 au 30 décembre et ceux pour la tempête du 31 décembre 2015;</li> </ul>   |
| 8 <sup>e</sup> intervenant<br>Non-résident de<br>Sainte-Anne-de-          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Explications sur les commentaires exprimés par madame le Maire le 13 mai 2015 dans un article de journal concernant l'expulsion de monsieur Boudreault</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
| Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>aux rencontres mensuelles du caucus;</li> <li>Réintégration de monsieur Boudreault au caucus;</li> <li>Explications sur la non-expulsion du caucus de monsieur Young quant à une offense similaire que celle effectuée par monsieur Boudreault au printemps 2015;</li> </ul>     |
| 9 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant de la subvention reçue par la FCM;</li> <li>La somme dépensée par la Ville sur le plan de développement durable;</li> <li>La somme dépensée par la Ville pour les études du développement du secteur nord;</li> </ul>  |
| 10 <sup>e</sup> intervenant<br>Organisme<br>environnemental               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Importance de conserver les espaces verts existants à Sainte-Anne-de-Bellevue;</li> </ul>  |
| 11 <sup>e</sup> intervenant<br>Organisme<br>environnemental               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Félicitations au conseil municipal pour leur initiative d'introduire le concept de pollueur payeur pour sensibiliser la population à l'utilisation de l'eau potable;</li> <li>Rôle clé de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans la préservation des espaces verts;</li> </ul> |
| 12 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de<br>Sainte-Anne-de-<br>Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> <li>Compteur d'eau et comptes de taxes : augmentation significative de la tarification ces trois dernières années;</li> <li>Coûts engendrés par la Ville pour l'installation d'un énorme sapin bleu sur la rue Sainte-Anne.</li> </ul>   |

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

#### **01-003-16 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2015;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2015 (budget);
3. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2015 (PTI);
4. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2015;

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

#### 4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

#### **01-004-16 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 28 janvier 2016**

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Ryan Young

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

**4.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

|   |
|---|
| <b>01-005-16 Achat de cinq radios émetteurs pour le projet - Système de radiocommunications SÉRAM</b> |
|---|

**ATTENDU QUE** le projet SÉRAM vise à remplacer, par un système commun à tous, les différents systèmes de radiocommunications vocaux actuellement utilisés par le SPVM, le SIM et par les services municipaux;

**ATTENDU QUE** l'implantation de SÉRAM permettra la mise en opération d'un nouveau réseau de radiocommunication possédant une technologie supérieure, adapté aux normes et standards requis en matière de sécurité publique, pour une coordination efficace des divers intervenants;

**ATTENDU QUE** la Ville doit faire l'acquisition d'équipement compatible avec ce système de radiocommunications afin que nous puissions communiquer sur ce réseau;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'achat de cinq radios-émetteurs, de cinq combinés haut-parleurs/microphones à l'épaule et d'un chargeur multiple 120 VCA de marque Motorola auprès de la Ville de Montréal dans le cadre du projet SÉRAM.

D'autoriser une dépense maximale de 5 658,78 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-290-00-641 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>01-006-16</b> | <b>Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain</b> |
|------------------|---|

ATTENDU QUE l'objectif de cette entente est de définir la méthode et les modalités selon lesquelles le Collège John Abbott et la Ville coopéreront afin que les résidents puissent bénéficier des installations sportives du Centre sportif Casgrain;

ATTENDU QUE cette entente prévoit une subvention municipale de 20 % sur le prix des abonnements au Centre sportif Casgrain pour les résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service à intervenir entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain par les résidents.

D'autoriser une dépense maximale de 4 330,00 \$, à même le poste budgétaire 02-701-10-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>01-007-16</b> | <b>Entente relative au déneigement du stationnement et au prêt d'une salle de la Légion Royale Canadienne</b> |
|------------------|---|

ATTENDU QUE la Légion Canadienne a déposé une demande à la Ville concernant le déneigement de leur stationnement pour la saison hivernale 2015-2016;

ATTENDU QUE la Légion est un organisme partenaire reconnu par la Ville;

ATTENDU QUE d'un commun accord, la Légion Royale Canadienne et la Ville proposent un échange de services afin que la Ville puisse bénéficier de l'utilisation d'un des locaux de la Légion pour un maximum de cinq (5) fois par année pour des activités variées, et ce, sans frais additionnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le directeur général, monsieur Martin Bonhomme, à signer pour et au nom de la Ville, une entente relative au déneigement du stationnement et au prêt

d'une salle de la Légion Royale Canadienne, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016 et renouvelable 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, suivant l'approbation des parties à l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>01-008-16</b> | <b>Autorisation au Club Richelieu Sainte-Anne de tenir un barrage routier les 25 et 26 mars 2016 sur le boulevard des Anciens-Combattants</b> |
|------------------|---|

ATTENDU la demande du Club Richelieu Sainte-Anne afin d'obtenir l'autorisation de tenir un barrage routier les 25 et 26 mars 2016 sur le boulevard des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE les dons amassés serviront principalement à venir en aide à des organismes ou personnes dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le Club Richelieu Sainte-Anne à effectuer un barrage routier les 25 et 26 mars 2016 sur le boulevard des Anciens-Combattants face à la caserne des pompiers.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. URBANISME

### 7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8. SERVICES TECHNIQUES**

**8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.5. AUTRES SUJETS**

|   |
|---|
| <p><b>01-009-16 Entente finale de transaction - Réfection des infrastructures municipales, rue Sainte-Anne, Phase III</b></p> |
|---|

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 736;

ATTENDU QUE suivant la résolution numéro 09-252-14, adoptée à l'unanimité lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, *Catalogna et Frères Itée* et la Ville ont continué leurs pourparlers afin d'en arriver à une véritable transaction et, dès lors, la confection d'un document transactionnel complet et conforme;

ATTENDU QUE *Catalogna et Frères Itée* a déjà approuvé et signé en date du 16 décembre 2015 l'entente finale de transaction visant le règlement complet et final du litige l'opposant à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente finale de transaction visant le règlement complet et final du litige opposant la Ville et l'entrepreneur général *Catalogna et Frères Itée* dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales, rue Sainte Anne, Phase III.

D'autoriser, conformément aux termes de la transaction et de la résolution numéro 09-252-14, le paiement de la somme de 493 024,35 \$, toutes taxes incluses, à *Catalogna et Frères Itée* à même le règlement d'emprunt numéro 736.

De mandater la firme d'avocats *Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.* afin de représenter la Ville dans le cadre d'un recours judiciaire à être incessamment institué contre la Ville de Montréal afin de récupérer la somme de 290 416,08 \$, toutes taxes incluses, ladite somme découlant de la faute de la Ville de Montréal dans le cadre de travaux d'aqueduc sous son entière responsabilité.

Adoptée à l'unanimité.

|  |
|--|
| <b>01-010-16</b> <b>Autorisation de procéder à des demandes de proposition publique pour la location du château d'eau à des fins de télécommunications</b> |
|--|

ATTENDU QUE    la Ville souhaite étudier le potentiel de générer des revenus par la location du château d'eau;

ATTENDU QUE    la localisation du château d'eau est propice à l'installation d'antennes de télécommunications;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à procéder à des demandes de proposition publique pour la location du château d'eau à des fins de télécommunications.

Adoptée à l'unanimité.

## 9.        ENVIRONNEMENT

|   |
|---|
| <b>01-011-16</b> <b>Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2014</b> |
|---|

ATTENDU QU'    à chaque année, l'administration doit produire et présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable au conseil municipal dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE    ce rapport provient d'un formulaire préparé par le MAMOT qui requiert son approbation;

ATTENDU QUE    ce rapport contient des informations sur les mesures à prendre afin d'améliorer la gestion de l'eau sur le territoire de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014, approuvé le 7 décembre 2015 par le MAMOT, dont copie est jointe en annexe « A ».

D'autoriser l'administration à procéder avec les deux recommandations du MAMOT, à savoir la mise en place d'un programme de détection des fuites et l'installation des compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels.

Adoptée à l'unanimité.

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**11. FINANCES****11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

|   |
|---|
| <b>01-012-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière</b> |
|---|

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer à l'association du Hockey mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé Inc. un soutien financier de 13 315,20 \$ pour leur saison 2015-2016 en raison d'une participation de 76 joueurs qui sont résidents de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'octroyer à l'association de Ringuette Beaconsfield/Kirkland/Sainte-Anne-de-Bellevue un soutien financier de 5 772,00 \$ pour leur saison 2015-2016 en raison de la participation de 14 joueuses qui sont résidentes de la Ville.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement de la somme de 19 087,20 \$, taxes incluses, pour les aides financières détaillées ci-haut à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général.

D'autoriser la dépense maximale et le paiement de la somme de 295 \$ au Lakeshore Light Opera pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la présentation du Spectacle « Patience » qui aura lieu du 4 au 12 mars 2016, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**11.2. AUTRES SUJETS****01-013-16 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| +Journal des déboursés en date du 18 janvier 2016;                 | <b><u>619 846,01\$</u></b>  |
| +Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2015        | <b><u>295 944,77 \$</u></b> |
| <b>Total :</b>   | <b><u>915 790,78 \$</u></b> |
| Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 25 décembre 2015 | <b><u>182 517,66 \$</u></b> |

Adoptée à l'unanimité.

**01-014-16 Renouvellement – Contrat d'entretien et de service informatique – Firme T3i**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de service informatique avec la firme informatique T3i venait à échéance le 31 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE le travail effectué par les employés de la firme T3i dans les trois dernières années ainsi que leur disponibilité, rencontrent les besoins actuels de la Ville ;

ATTENDU QUE le trésorier recommande au conseil municipal de renouveler le contrat de service avec cette firme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 juillet 2016 pour une banque d'heures maximale fixée à 275 heures ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

De renouveler le contrat d'entretien et de service informatique avec la firme T3i pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 juillet 2016 pour une banque d'heures maximale fixée à 275 heures;

D'autoriser une dépense maximale de 19 833,19 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adopté à l'unanimité.

**12. ADMINISTRATION ET GREFFE****12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS****01-015-16 Autorisation de dépenses à la suite  
de la conclusion de contrats  
antérieurs à l'année 2016**

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense pour l'année 2016 à même le fonds général de :

| Résolution                | PROJETS   | ESTIMATION DES COÛTS ET<br>AFFECTATION |
|---------------------------|---|--|
| 12-310-13                 | Environnement Routier<br>NJR inc.<br>Collecte sélective                               | 60 516\$ (02-452-00-491)               |
| 04-084-13                 | Entreprise sanitaire FA<br>limitée – collecte de<br>matières organiques               | 8 765\$ (02-452-30-491)                |
| 02-029-13                 | JR Services sanitaires -<br>Collecte des ordures<br>ménagères                         | 28 956\$ (02-451-00-436)               |
| 10-263-15                 | Compass Minerals –<br>Fourniture de sel   | 48 700 \$ (02-330-00-626)              |
| 09-246-15                 | Excavation Charles<br>Gauthier – Contrat<br>d'éneigement et<br>enlèvement de la neige | 96 536 \$ (02-330-00-443)              |
| 10-262-15                 | Ville de Kirkland - Dépôt<br>de neige   | 13 800 \$ (02-330-00-419)              |
| 04-086-13                 | Guimont Électrique –<br>Entretien réseau<br>d'éclairage                               | 46 360 \$ (02-340-00-524)              |
| 07-184-14 et<br>11-286-15 | Agence de sécurité<br>Dynamic Inc.  | 191 400\$ (02-290-00-451)              |

Adoptée à l'unanimité.

**12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.3. AUTRES SUJETS****01-016-16 Nomination d'un ou d'une maire – suppléant(e) et substitut**

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa  
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer Me Dana Chevalier, conseillère du district numéro 1, maire suppléante et substitut du maire, pour une période de trois (3) mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 jusqu'au 30 avril 2016.

De nommer monsieur Ryan Young, conseiller du district numéro 2, maire suppléant et substitut du maire, pour une période de trois (3) mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 jusqu'au 31 juillet 2016.

De nommer monsieur Daniel Boyer, conseiller du district numéro 4, maire suppléant et substitut du maire, pour une période de trois (3) mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 jusqu'au 31 octobre 2016.

De nommer monsieur Yvan Labelle, conseiller du district numéro 5, maire suppléant et substitut du maire, pour une période de trois (3) mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017.

De nommer monsieur Michel Boudreault, conseiller du district numéro 6, maire suppléant et substitut du maire, pour une période de trois (3) mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 jusqu'au 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**01-017-16 Prolongation de deux mois du mandat des membres des différents comités de la Ville**

ATTENDU QUE les membres des différents comités de la Ville ont été nommés pour un mandat de deux ans, tel qu'il appert de la résolution 01-017-14, adoptée le 20 janvier 2014;

ATTENDU QUE la Ville est actuellement en processus de révision de la composition des divers comités;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres des différents comités à la fin de leur présent mandat, et ce, pour une période de deux mois additionnels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

De prolonger le mandat pour deux mois des membres:

- du comité de circulation et de sécurité publique;
- du comité de développement communautaire;
- du comité consultatif d'urbanisme;
- du comité de l'environnement;

Adoptée à l'unanimité.

|   |
|---|
| <b>01-018-16 Élimination des sacs de plastique à usage unique</b> |
|---|

ATTENDU QUE les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement d'accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QU' entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplètes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14% de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1000 ans pour se décomposer;

ATTENDU QUE ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers et de l'eau et génère des gaz à effet de serre;

ATTENDU QU' il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs, tant sur les plans écologique qu'économique;

ATTENDU QUE les consommateurs doivent adopter des comportements responsables et contribuer également à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal adoptera le nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) au printemps 2016;

ATTENDU QUE le PMGMR actuel propose une série de mesures visant toujours le zéro enfouissement d'ici 2025;

ATTENDU QU' un éventuel règlement interdisant l'utilisation de sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment en ce qui concerne les exceptions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'interdire, à partir du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs d'emplètes à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastiques de la Communauté.

Qu'un plan d'action et une mesure réglementaire par la Ville portant sur l'interdiction des sacs de plastique à usage unique soient inclus au PMGMR et que la Communauté en assure l'harmonisation et le suivi d'ici avril 2018 pour son territoire d'application.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

|   |
|---|
| <b>01-019-16 Congrès annuel de l'UMQ 2016</b> |
|---|

ATTENDU le congrès annuel de l'UMQ;

ATTENDU l'importance de participer, chaque année, à des congrès et séminaires afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser madame le Maire Paola Hawa et monsieur le conseiller Ryan Young, à assister au congrès annuel de l'UMQ qui se tiendra à Québec du 12 au 13 mai 2016.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 2 200 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

|   |
|---|
| <b>01-020-16 Conférence sur les collectivités durables 2016</b> |
|---|

ATTENDU la conférence sur les collectivités durables 2016;

ATTENDU L'importance de participer, chaque année, à des congrès et conférences afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser Monsieur Ryan Young à assister à la conférence sur les collectivités durables donnée par la FCM qui se tiendra à Ottawa du 9 au 11 février 2016.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 2 500 \$ à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'hébergement, d'inscription, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

**13. RESSOURCES HUMAINES****13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

|  |
|--|
| <b>01-021-16 Adoption du règlement numéro 784 sur l'administration du service d'égout et d'aqueduc et sur l'utilisation de l'eau potable</b> |
|--|

ATTENDU QUE le Conseil adoptait à sa séance du 14 avril 2014, le règlement numéro 776 abrogeant le règlement 765 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc afin d'ajuster le montant de la compensation de l'eau potable ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger les règlements numéro 626, 750 et 776 afin de mettre à jour leurs contenus;

ATTENDU QU' il est important d'inciter les citoyens à utiliser consciencieusement l'eau potable;

ATTENDU les articles 569.7 à 569.11 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 21 à 28 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 784 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

**15. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 14 décembre 2015 au 18 janvier 2016;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2015;

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE****01-022-16 Levée de la séance**

Il est proposé par Dana Chevalier

Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 54

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10563*